L'organisme d'accueil					
Nom ou Dénomination sociale :					
Adresse :					
Téléphone :		Email :			
certifie que					
Le stagiaire					
Nom:		Prénom :			
Sexe : □ F □ M		Né(e) le : / /			
Adresse :					
Téléphone :		Email :			
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études					
Durée du stage : semaines	Du : /	/	au :	/	/
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de l d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation présence ou non est considérée comme équivalent à un jour comme équivalent à un mois.	(art. L.124-18 du co	ode de l'éducation). (Chaque période au	moins égal	e à 7 heures consécutives de
Montant total de la gratification versée au s	tagiaire :				
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation artD.124-9).		Fait à :			
		Le: /	/		
		Nom, fonction l'organisme d'	_	du repré	sentant de